AVIS AUX EXPORTATEURS DE GIROFLE

5 septembre 2025



AVIS AUX EXPORTATEURS DE GIROFLE dans le cadre de la délivrance de l'agrément à l'exportation pour la campagne 2025-2026



MINISTERE DE L'INDUSTRIALISATION ET DU COMMERCE

Antananarivo, le 0 2 SEP. 2025

re Général

RIVO Lalaina Priscilla

SECRETARIAT GENERAL

N°063 -2025/MIC/SG

AVIS

Il est porté à la connaissance de tous les EXPORTATEURS DE GIROFLE que dans le cadre de la délivrance de l'agrément à l'exportation pour la campagne 2025-2026 :

- La réception des dossiers de demande d'agrément pour la campagne 2025-2026 est ouverte du 15 au 30 septembre 2025 par voie électronique uniquement à l'adresse email suivante : agrementgirofle25@commerce.mg
- La liste des documents requis et les conditions de dépôt des dossiers sont jointes en annexe du présent avis.

Le certificat d'agrément à l'exportation délivré lors de la campagne de 2024-2025 demeure valide jusqu'à la publication de la liste des exportateurs agrées pour la campagne 2025-2026.

Le certificat d'agrément à l'exportation ne sera délivré qu'après sortie de la liste des exportateurs agréés.

Copie à :

- Monsieur le Ministre de l'Industrialisation et du Commerce « Pour compte rendu »

- Madame le Directeur de Cabinet

- Monsieur le Directeur Général du Commerce

Monsieur le Directeur Général de l'Industrialisation

- Tous DRIC

« Pour information »

Cliquer **ICI** pour voir la liste des pièces à fournir pour les demandes d'agrément d'exportateur de girofle pour la campagne 2025-2026

